



E-20 Préparer le local cabine moyenne tension/basse tension

LE LOCAL CABINE

Dans le cas où un local cabine moyenne tension/basse tension doit être mis à disposition d'ORES, notre entreprise contacte le maître d'ouvrage pour lui communiquer les règles et impositions particulières à respecter dans l'élaboration des plans de ce local.

Les prescriptions techniques de raccordement au réseau de distribution moyenne tension doivent respecter les exigences du document Synergrid de référence C2/112 et de la prescription technique complémentaire OPM-080-ST09, tous deux disponibles sur notre page <https://www.ores.be/particuliers-et-professionnels/reglementation-technique>.

Les règles de conception du local pour l'installation de la cabine de transformation sont reprises dans un cahier des charges mis à disposition du maître d'ouvrage par ORES. Le matériel de coupure haute tension utilisé doit être repris sur la liste Synergrid C2/117 du matériel homologué. En cas d'utilisation d'un bâtiment préfabriqué, il doit être repris sur la liste Synergrid C2/115 des bâtiments homologués.